



Municipalité de Sainte-Sabine

14 JANVIER 2026



Municipalité Sainte-Sabine
185 rue Principale
Sainte-Sabine, Qc
J0J 2B0

Téléphone
450-293-7686

Télécopie
450-293-7604

Adresse électronique
administration@stesabine.ca

Site internet
www.stesabine.ca

Heures d'ouvertures
Lundi au jeudi
De 8h à 12h et 13h à 16h30

Fermé
Vendredi



SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil aura lieu le **lundi le 2 février 2026 à 20h** à la salle du conseil au centre municipal.

COMPTE DE TAXES

Les comptes de taxes vous seront envoyés par courrier d'ici la mi-février. Vous pourrez payer votre compte en quatre versements :

Le premier versement le 16 mars 2026
Le deuxième versement le 22 juin 2026
Le troisième versement le 17 août 2026
Le quatrième versement le 19 octobre 2026

Important : Les paiements sont acceptés à la Caisse Populaire Desjardins ainsi qu'à la Banque Nationale. En ligne, si vous êtes avec la Banque Nationale *** Les propriétaires fonciers faisant affaire avec la Banque Nationale doivent maintenant transmettre eux-mêmes leur compte de taxes à leur institution financière. ***

ou les Caisses Desjardins. Utilisez votre numéro de matricule comme numéro de référence et assurez-vous de choisir le bon fournisseur **Municipalité de Sainte-Sabine (MRC Brome-Missisquoi) -Taxes*****sinon vos paiements seront envoyés à une autre municipalité***Vous pouvez également nous faire parvenir vos paiements par chèque par la poste. Il vous est aussi possible de vous présenter directement au bureau municipal durant les heures d'ouverture habituelles, paiement en argent comptant ou par chèque seulement.

RAPPEL LICENCE DE CHIEN



Vous avez un chien ou prévoyez en avoir un ? Il est obligatoire de vous procurer une licence de chien auprès de la Municipalité. Informez-vous au bureau municipal pour en connaître les détails et le fonctionnement.



UNE NAISSANCE, UN ARBRE

Pour chaque naissance sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sabine, le parent qui en fait la demande recevra un arbre pour souligner la naissance de l'enfant.

La distribution des arbres se fera au printemps de chaque année.
Le formulaire est disponible sur notre site internet.

www.stesabine.ca

DÉNEIGEMENT DE VOTRE ENTRÉE

Lorsque vous dégarez votre entrée il est important de ne pas pousser la neige dans les fossés, la neige peut créer un embâcle et puisqu'elle empêche l'égouttement normal des fossés, il peut en résulter des débordements. Il est également interdit de pousser la neige dans le chemin. De plus, Il est recommandé de vérifier que votre propriété possède un clapet anti-retour afin d'éviter un refoulement d'eau dans le sous-sol.

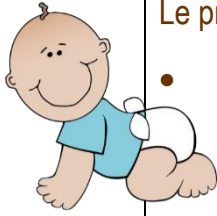
Merci pour votre vigilance.

BIBLIOTHÈQUE Commencer 2026 avec un bon livre!

Allez voir nos nouveautés à l'onglet : Bibliothèque du site web www.stesabine.ca

Nos heures d'ouverture mercredi : 13h30 à 17h00 et de 19h00 à 20h30
vendredi : 19h00 à 20h30

PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE COUCHES DE COTON



Le programme de subventions pour l'achat de couches de coton se résume comme suit:

- Les nouveaux parents recevront un remboursement maximal de 100\$ sur le montant déboursé pour l'achat de couches de coton pour un premier enfant, sur présentation des factures détaillées et payées.
- Pour chaque enfant subséquent, un remboursement maximal de 100\$ sera accordé pour l'achat de couches de coton, sur présentation des factures détaillées et payées.
- Tous les parents de bébés âgés de moins de six mois et résidant sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sabine pourront bénéficier de ce programme.

Le formulaire est disponible sur notre site internet et vous pouvez nous faire parvenir votre demande ainsi que les documents nécessaires par courriel à :

administration@stesabine.ca

DISPOSITION DES BACS

Les bacs doivent être disposés de la façon suivante : **poignée et roues vers le bâtiment** et à moins de 1.8 mètres de la rue, à une distance **d'au moins 1 mètre de tout autre bac ou obstacle**. Assurez-vous que le **couvercle soit fermé**, sans quoi votre bac ne pourra être collecté.

Toute matière à l'extérieur du bac ne sera pas cueillie. **Nous vous demandons de ne pas mettre vos bacs dans le chemin, mais bien en bordure du chemin** la veille des collectes. Les collectes débutent à 7h le matin.



Bonjour à vous,

Pour souligner la nouvelle année, l'équipe de **PARENTS-ESPOIR** vous a préparé une programmation qui inclut des ateliers réguliers, trois conférences, en plus des deux nouveautés décrites ci-dessous, le tout étant offert en ligne. Pour en savoir plus et s'y inscrire, il suffit d'aller sur le lien suivant :

<https://www.parents-espoir.ca/le-concept-gesper/programmation-en-cours/>

1re nouveauté : "Parents outillés, relations apaisées : développez des habiletés concrètes" pour 8 rencontres de 90 minutes en ligne s'adressant à tous les parents, les coparents, les grands-parents et les futurs parents.

2e nouveauté : "Le développement socio-affectif chez les enfants de 0 à 5 ans" pour 3 rencontres de 90 minutes en ligne pour les parents d'enfant(s) de 0 à 5 ans.

Nous vous joignons de plus un E-book qui résume l'offre de services d'accompagnement personnalisé d'Anouk Berthiaume, animatrice des deux nouvelles séries d'ateliers ci-dessus. Cette offre s'adresse particulièrement aux familles et aux parents ayant des enfants présentant des difficultés d'adaptation. Nous vous laissons ainsi le soin de communiquer avec Anouk personnellement pour en savoir plus.

Enfin, n'hésitez pas à partager ce courriel à des proches comme à des connaissances si vous jugez qu'il peut être utile pour eux.

Cordialement, nous vous souhaitons une belle année 2026 et surtout de belles avancées dans l'harmonie au sein de votre famille !

Marianne Bergeron

Secrétariat 2380, av. du Mont-Thabor, #201

Québec, Québec G1J 3W7

Tél.: 418 522-7167 www.parents-espoir.ca



Québec

info ÉCHAPPÉ

Si vous croyez observer des sangliers ou des cervidés échappés de leur enclos :

- Ne tentez surtout pas de les abattre ou de les capturer. Ces actes sont illégaux et poussent les animaux à se disperser. Les animaux échappés seraient alors plus difficiles à récupérer;
- Signalez vos observations, **même si vous n'êtes pas certain de l'espèce**, à SOS Braconnage – Urgence - Faune sauvage.

Lors de votre signalement, fournissez ces informations, si possible :

- Nombre d'animaux observés et, s'il y a lieu, présence de jeunes qui les accompagnent;
- Date, heure et lieu précis de l'observation;
- Photos ou vidéos.

Espèce recherchée :
Cerf rouge



Environnement,
lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs
Québec

Distinguez les cerfs exotiques du cerf de Virginie

Reconnaissez les signes de présence d'un sanglier



SOYONS OLYMPIEN·NE·S



JEAN FRANÇOIS MÉNARD EST UN EXPERT DE RENOMMÉE MONDIALE EN PRÉPARATION MENTALE. AU FIL DES ANS, SES COMPÉTENCES L'ONT AMENÉ À COACHER LES ATHLÈTES CANADIENS LES PLUS DÉCORÉS AUX JEUX OLYMPIQUES, DES CHAMPIONS DU SUPER BOWL ET DES X GAMES, DES ARTISTES DU CIRQUE DU SOLEIL, DES CHIRURGIENS SPÉCIALISTES, ET DES HOMMES ET FEMMES D'AFFAIRES.

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE 2026

Centre de PRÉVENTION DU SUICIDE

PRÉSENTE LA CONFÉRENCE

SOYONS OLYMPIEN·NE·S



JEAN FRANÇOIS MÉNARD EST UN EXPERT DE RENOMMÉE MONDIALE EN PRÉPARATION MENTALE. AU FIL DES ANS, SES COMPÉTENCES L'ONT AMENÉ À COACHER LES ATHLÈTES CANADIENS LES PLUS DÉCORÉS AUX JEUX OLYMPIQUES, DES CHAMPIONS DU SUPER BOWL ET DES X GAMES, DES ARTISTES DU CIRQUE DU SOLEIL, DES CHIRURGIENS SPÉCIALISTES, ET DES HOMMES ET FEMMES D'AFFAIRES.

DIMANCHE 1ER FÉVRIER
15H - PALACE DE GRANBY

Billets gratuits disponibles à la billetterie du Palace de Granby
palacedegranby.com - 135 Principale, Granby - 450 375-2262

POUR FAIRE UN DON - CPSHYBM.CA



PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

1 février
2026

**BUDGET 2026**

	2025	2026
REVENUS DE FONCTIONNEMENT		
Taxes	1 921 117\$	2 057 277\$
Autres revenus sources locales	100 760\$	84 159\$
Transferts	298 814\$	247 116\$
Total revenus de fonctionnement	2 320 691\$	2 388 552\$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	482 015\$	574 461\$
Sécurité publique	441 329\$	455 934\$
Transport	405 626\$	441 813\$
Hygiène du milieu	420 207\$	386 944\$
Santé et bien-être	800\$	950\$
Aménagement, urbanisme et développement	71 646\$	73 231\$
Loisirs et culture	225 007\$	241 758\$
Total dépenses de fonctionnement	2 046 630\$	2 175 091\$
RÉSERVES FINANCIERES		
Administration (Informatique)	3 163\$	3 163\$
Élection	3 283\$	2 853\$
Total des réserves financières	6 446\$	6 016\$
REVENUS D'INVESTISSEMENT		
Transport	0\$	0\$
Total des revenus d'investissement	0\$	0\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Administration	129 788\$	60 000\$
Transport	137 827\$	287 445\$
Loisirs et culture	0\$	0\$
Total des activités d'investissement	267 615\$	347 445\$
AFFECTATIONS		
Surplus accumulé non-affecté		60 000\$
Surplus accumulé affecté	- \$	80 000\$
Surplus (déficit) de l'exercice	- \$	- \$
Taux de taxe	0,46\$ du 100\$ d'évaluation	0.475\$ du 100\$ d'évaluation
Dette – 2021-02-421 (Règlement d'emprunt)	-\$	0.0142\$ du 100\$ d'évaluation
Taux collecte ordure	133\$	145\$
Taux collecte matière organique	128\$	137\$
Taux vidange des fosses septiques	104\$	104\$
Licence de chien	15\$	15\$





Jusqu'au 4 février 2026, il demeurera interdit de transporter les ratons laveurs, les mouffettes rayées, les renards gris et roux, ainsi que les coyotes et leurs hybrides

Madame, Monsieur,

Le risque de propager la rage en déplaçant ou en relocalisant des animaux est très élevé en Estrie et en Montérégie en raison des cas de rage découverts dans ces régions depuis décembre 2024. Chez un animal en apparence sain, la maladie peut être en période d'incubation, et celui-ci pourrait développer des symptômes plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après avoir été infecté.

En conséquence, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a annoncé, le 3 décembre 2025, [une nouvelle prolongation des mesures en place](#) pour freiner la propagation de la rage du raton laveur.

Jusqu'au 4 février 2026, il demeurera interdit de transporter les ratons laveurs, les mouffettes rayées, les renards gris et roux, ainsi que les coyotes et leurs hybrides,

lorsqu'ils sont vivants, sur le territoire des municipalités situées à proximité de secteurs où des cas de rage du raton laveur ont été confirmés.

À partir du 6 décembre 2025, 13 municipalités additionnelles seront désormais visées par l'interdiction de déplacement :

- En Estrie : Ascot Corner, Cookshire-Eaton, Saint-Isidore-de-Clifton, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette;
- En Montérégie : Franklin, Howick, Léry, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Simon, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Martine et Très-Saint-Sacrement.

Cet ajout est requis en raison des [nouveaux cas de rage](#) détectés au Québec au cours des derniers mois. Certains cas se trouvent dans un secteur touché par un second foyer de rage du raton laveur, soit les municipalités de Stanstead, Stanstead-Est et Ogden, en Estrie. Consultez la [liste complète des municipalités visées](#).

Cette mesure vise à limiter la propagation de la rage du raton laveur dans les zones jugées à risque élevé. Elle sera réévaluée d'ici l'échéance de l'arrêté ministériel qui la met en œuvre, lequel est valide pour une période de 60 jours.

Misez sur la prévention

Déplacer un animal importun, blessé ou en apparence orphelin peut contribuer à propager la rage vers des secteurs actuellement exempts de cas. Il est donc primordial de ne pas relocaliser les animaux et d'éviter les conflits avec ces derniers en mettant en place des mesures préventives, notamment celles-ci :

- Utiliser des poubelles de métal ou de plastique, solides et pourvues de couvercles bien étanches maintenus fermés au moyen d'un loquet ou d'un élastique;
- Bloquer les ouvertures des bâtiments et des entretoits, ainsi que les accès aux dessous des cabanons et des perrons;
- Éviter de laisser de la nourriture pour les chiens et les chats à l'extérieur;
- Éviter d'installer des mangeoires pour les oiseaux sauvages ou utiliser des mangeoires à l'épreuve des ratons laveurs;
- Clôturer adéquatement les poulaillers et les potagers.

Pour en connaître davantage sur les bonnes pratiques de cohabitation avec les animaux sauvages, consultez la page Web [Cohabiter avec les animaux sauvages](#).

Animal capturé

Si vos méthodes de prévention s'avèrent sans succès, vous pouvez capturer un animal importun, et ce, même en dehors des dates réglementaires de chasse et de piégeage. Aucune autorisation n'est alors nécessaire. Il demeure toutefois interdit de déplacer les espèces visées par l'interdiction de transport. Les options qui s'offrent alors à vous sont :

- La relâche de l'animal sur place (à l'extérieur d'un bâtiment);
- L'abattage de l'animal (seulement s'il s'agit d'un animal importun et qu'il n'a pas été possible de l'effaroucher ou de l'empêcher de causer des dommages).

Contribuez à la lutte contre la rage du raton laveur en signalant les animaux suspects

La découverte de cas permet d'adapter les opérations de vaccination des animaux sauvages à la situation. Si vous observez un raton laveur, une mouffette ou un renard qui présente l'un des signes suivants, en Estrie ou en Montérégie, signalez-le sans tarder :

- L'animal semble très malade;
- Il est moribond;
- Il a l'air désorienté;
- Il est anormalement agressif;
- Il est paralysé;
- Il est mort, même si c'est à la suite d'une collision avec un véhicule.

Pour signaler un animal sauvage suspect, composez le 1 877 346-6763, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ou faites un signalement à l'aide du [formulaire en ligne](#).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le service à la clientèle du Ministère en appelant au 1 877 346-6763.

Merci de votre précieuse collaboration.

Quebec.ca/rageduratonlaveur

